

2011_A185

OBJET : Ressources - Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du centre-ville de Trets

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - SANGLINE Bruno - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GARÇON Jacques - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BERNARD Christine - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DEVAUX Pierre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GERARD Jacky donne pouvoir à GARNIER Eliane - GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - LICCIA Marcel donne pouvoir à MORBELLI Pascale - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane - PELLEC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert - SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TERME Françoise donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUSSEL Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_11

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources / Finances

Objet : Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du centre ville de Trets.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du centre ville de Trets, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite la Communauté pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 1 000 000 € sur l'exercice 2012.

En effet, conformément à l'article 34 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2010_A189 du 10 décembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé le dossier de création de la ZAC du centre ville de Trets. La réalisation de cette ZAC a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre d'un contrat de concession adopté par la délibération n°2011_B129 du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011.

Par courrier en date du 20 octobre 2011, la SPLA Pays d'Aix Territoires a transmis à la CPA un bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour lancer les travaux d'aménagement. Afin de ne pas alourdir la participation d'équilibre de la CPA, la SPLA Pays d'Aix Territoires propose de ne pas recourir à un emprunt mobilier. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 34 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2012, d'un montant de 1 000 000€, remboursable avant le 31 décembre 2012, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement. Cette avance sera versée à la SPLA Pays d'Aix Territoires au mois de janvier 2012.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle. »

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1523-2;

VU la délibération n°2011_B129 du Bureau Communautaire du 1^{er} avril 2011 portant sur l'approbation de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC du centre ville de Trets avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU le courrier de sollicitation en date du 20 octobre 2011 du Directeur de la SPLA Pays d'Aix Territoires accompagné du bilan prévisionnel actualisé de l'opération ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 novembre 2011,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi d'une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 1 000 000 euros sur l'exercice 2012 remboursable au 31 décembre 2012 dans le cadre de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC du centre ville de Trets

- **APPROUVER** les termes de la convention d'avance de trésorerie entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix territoires
- **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ainsi que tout document afférent à ce dossier
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC DU CENTRE VILLE DE TRETS

Convention d'avance de trésorerie pour 2012 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de la ZAC du centre ville de Trets.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des terrains et immeubles, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2012.

Cette avance de trésorerie s'élève à 1 000 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement joint dans le courrier de demande du 20 octobre 2011.

Cette avance de trésorerie 2012 consentie par la CPA sera versée au mois de janvier 2012 et elle devra être remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires au plus tard le 31 décembre 2012.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2012, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*La Présidente de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ

Z.A.C CENTRE VILLE DE TRETS - BILAN FINANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION
ACTUALISATION DU 20 OCTOBRE 2011

Prévision 2011 € HT	Prévision 2012 € HT	TOTAL 2011-2012 € HT
230 000	100 000	16 740 000
0	0	4 160 000
2 358 000	0	2 358 000
800 000	553 000	5 784 000
0	0	2 209 200
20 000	20 000	130 000
3 408 000	673 000	31 381 200

Cessions
Participations constructeurs
Participation CPA apport en nature
Participation CPA
Subv autres collectivités (Commune/Département/Région)
Produits de gestion
TOTAL DES PRODUITS

0	1 000 000	14 283 000
2 358 000	0	2 358 000
712 000	144 000	10 540 000
240 000	249 600	2 881 466
22 000	10 000	160 000
0	0	530 000
35 000	41 000	464 823
0	0	113 911
3 367 000	1 444 600	31 381 200
41 000	-771 600	

Maitrise des sols
Maitrise des sols apport concédant
Tvx bâtiments et honoraires
Rémunération aménageur
Frais financiers trésorerie
Frais financiers sur emprunt
Frais divers
TVA sur marge
TOTAL DES CHARGES
SOLDE D'EXPLOITATION

1 000 000	1 000 000
-1 000 000	-1 000 000
0	0
0	0
0	0

Avances trésorerie reçues
Avances trésorerie remboursées
Mobilisations emprunts
Remboursements emprunts
AVANCES ET REMBOURSEMENTS


Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

OBJET : Ressources - Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du centre-ville de Trets

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

03 JAN. 2012

